

Merci de renouveler la partie ANACOFI ou nous fournir l'attestation de l'association confédérée et/ou réseau.



FORMULAIRE DE RENOUELEMENT D'ADHESION ANACOFI-CIF 2018

Afin de remplir le bordereau de renouvellement, vous devez commencer par la partie personne morale ou indépendant, et compléter ou confirmer les éléments relatifs à la(les) personne(s) physique(s) dirigeant et/ou salariés de CIF identifiés.

Tout ajout de personne au statut de CIF devra être indiqué à l'aide du document joint au dossier de renouvellement. Ces modifications seront alors présentées au Conseil d'Administration.

PERSONNE MORALE ou PERSONNE INDEPENDANTE :

DENOMINATION SOCIALE OU PERSONNE INDEPENDANTE :			
ADRESSE SIEGE :			
ADRESSE CORRESPONDANCE :			
MAIL :			
SITE :		SIREN OU SIRET :	
TELEPHONE :		NOMBRES ASSOCIES :	
NOMBRES SALARIES :		NOMBRES CIF (ou exerçant pers physiques) :	
Si personne morale déjà inscrite Numéro CIF :		Acceptez-vous d'être contacté par les marques partenaires :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Acceptez-vous d'être contacté par vos confrères membres de l'association :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Acceptez-vous d'apparaître sur l'annuaire adhérent :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
CORRESPONDANT DE VOTRE STRUCTURE POUR COMMUNICATION ANACOFI (OBLIGATOIRE)			

Êtes-vous membre d'une association confédérée ANACOFI (certificat d'adhésion demandée) ?

ANCDGP CNCFA CGPC CSCA EFPA France

Êtes-vous membre d'un réseau ou groupement membre de l'ANACOFI ?

Oui Non

Si oui lequel ?

Sinon, en cas d'adhésion décalée, merci de nous fournir l'inscription ANACOFI (association mère)

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR TOUS : à déposer sur votre espace adhérent dans « Renouvellement 2018 » soit nous faire parvenir par courrier postal :

- Original de moins de 3 mois** du K-bis ou extrait K (par courrier si papier non reçu en PDF par le greffe / **version scan REFUSEE**)
- Attestation d'assurance RC Pro 2018 avec **activité de CIF** et Garantie Financière si concerné (**les dates doivent couvrir jusqu'à février 2019**)
- Pour les non- membres ANACOFI, **certificat d'adhésion association confédérée ou réseau**
- Original** de casier judiciaire **de moins de 3 mois** / personne CIF (**version scan REFUSEE / document à nous faire parvenir uniquement par courrier postal**)
- Copie Certification AMF obligatoire (**si déjà obtenue**)
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité

Cotisation ANACOFI-CIF à régler par Carte Bleue sur votre Espace Adhérent dans « renouvellement 2018 » ou par chèque à l'ordre de l'ANACOFI-CIF par courrier postal :

- Cotisation** de 110€/personne => voir page 7

PERSONNE DIRIGEANTE ET/OU SALARIEE DE CIF IDENTIFIE :

(Partie à compléter au nombre de personnes enregistrées)



L'AMF indique que TOUS les mandataires sociaux exécutifs apparaissant sur le K-bis, doivent obligatoirement être inscrits CIF, quelle que soit la forme juridique de la société (en pratique seuls les Présidents de SA avec un DG autre sont exonérés).

- DIRIGEANT de CIF agréé ou personne indépendante SALARIE de CIF agréé

Nom (avec civilité) :

Prénom :

Téléphone :

Ou

Site :

E-mail :

.....

- DIRIGEANT de CIF agréé ou personne indépendante SALARIE de CIF agréé

Nom (avec civilité) :

Prénom :

Téléphone :

Ou

Site :

E-mail :

.....

- DIRIGEANT de CIF agréé ou personne indépendante SALARIE de CIF agréé

Nom (avec civilité) :

Prénom :

Téléphone :

Ou

Site :

E-mail :

		Cocher :	Responsabilité Civile professionnelle	Garantie financière
STATUT :	ASSURANCE	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	IOBSP	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	IMMOBILIER	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

CJA (Compétence Juridique Appropriée) Oui non

Certification AMF :

Disposez-vous la certification AMF (réponse obligatoire) :

Oui (document à nous fournir)

Non (à obtenir selon modalités spécifiques à nos membres d'ici 2019)

- vous suivez le module 1 dédié (A, B et C) pendant 3 ans
- vous la passez en une fois (plus d'information sur notre portail formation : <http://www.formations-anacofi.fr/>)

ATTENTION : Si vous n'avez pas suivi votre module 1 obligatoire interne, vous n'avez que jusqu'au dernier module de rattrapage et avant le 18 février 2018, pour régulariser votre situation. A défaut, il incombera aux adhérents concernés de se rapprocher de l'association afin de trouver une solution le plus rapidement possible. Si cette formation n'a pas été effectuée à temps, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, le renouvellement des membres concernés pourra être suspendu s'ils encourent une sanction. Si tel est le cas l'AMF en sera informé.

Je soussigné(e)
fournies ci-dessus.

CIF ou représentant de CIF, certifie conforme les informations

Date :

Signature et cachet :



APPEL DE COTISATION ANACOFI-CIF 2018

Le coût des formations devra être intégralement acquitté par l'adhérent qui pourra ensuite en solliciter le remboursement auprès des organismes spécialisés (OPCA)

COTISATION 2018	Nombre	SOUS-TOTAL
CIF dirigeant(s)	x 110€	€
CIF salarié(s)	x 110€	€
FORMATIONS 2018		SOUS-TOTAL
Option 1 :		
- module 1 obligatoire (veille réglementaire classique ou 1/3 certification : M1-A, M1-B, M1-C)	x 270€	€
- modules 2 ,3 ,5... 8	x 160€	€
Option 2 :		
- Forfait annuel 2 formations (dont Module 1 classique ou 1/3 certification)	x 400€	€
MONTANT TOTAL		TOTAL
Cotisation + Formations	€ + €	€

Rappels :

- Chaque adhérent doit effectuer un total de 7 heures de formation AMF/ CIF chaque année.
- Le forfait ne comprend que 2 jours car il est possible de valider des heures de formation lors d'événements gratuits proposés par l'ANACOFI ou lors de formations externes.
- Dates et inscriptions aux formations présentielles ou formations E-Learning disponibles sur le portail formation www.formations-anacofi.fr

L'attention de nos adhérents est attirée sur le fait qu'une « cotisation » AMF sera par ailleurs appelée par elle, qui s'élève à 450€.

*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : **Service Relation Adhérent de l'ANACOFI-CIF 92, rue d'Amsterdam - 75009 PARIS.***

Date :

Signature et cachet :